

2022-2023

**DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE
« CIRCUIT SPÉCIAL SCOLAIRE »**

À adresser au plus tard le **30 juillet 2022** directement à votre organisateur local.
Ses coordonnées figurent sur le site internet d'Île-de-France Mobilités :
iledefrance-mobilites.fr > le réseau > services de mobilité > transports scolaires



Tout document incomplet sera retourné.

L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Date de naissance :/...../..... Sexe : M F
Adresse de résidence de l'enfant : Mère Père

Écrire en
majuscules et
au stylo bille

Commune : Code postal :
En cas de garde alternée, précisez la seconde adresse :
Adresse :
Commune : Code postal :

LE(S) RESPONSABLE(S) DE L'ÉLÈVE (PERSONNES(S) À CONTACTER)

Mère : Tél :
Père : Tél :
Autre : Tél :

E-mail :

Si votre organisateur local permet le paiement en ligne de la carte Scol'R, votre e-mail est indispensable pour y accéder.

L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022

Nom de l'établissement scolaire :
Ville :
Classe fréquentée à la rentrée de septembre 2022 :

LE POINT DE MONTÉE

Le point de montée devra être validé par l'organisateur local.

- Nom du point de montée :
- Commune du point de montée :
- En cas de garde alternée, second point de montée :
- Cas particulier :

L'utilisateur, ou son représentant légal s'il est mineur, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des règles de sécurité, ainsi que des conditions générales de vente et d'utilisation et s'engage à les respecter.

Date/...../.....

Signature obligatoire : 

ATTENTION ! Vous avez 30 jours pour annuler une inscription. Passé ce délai, les conditions générales de vente s'appliquent.

Je n'autorise pas Île-de-France Mobilités à transmettre mes coordonnées à son prestataire afin de participer à des enquêtes de satisfaction sur le service de transport scolaire.